



Arrêté dressant la liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPMF)

La rectrice de l'académie de Dijon

VU le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
VU la circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
VU l'arrêté rectoral du 20 août 2020 fixant les dates et modalités d'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur session 2021 ;
VU l'arrêté rectoral du 13 janvier 2021 portant composition du jury chargé de délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur session 2021 ;
VU la liste des candidats proposés pour l'admission, établie par le jury pour la session 2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur option « généraliste » est délivré aux candidats dont les noms suivent :

Monsieur BACONNET Thomas	CÔTE-D'OR
Monsieur CREMOUX Julien	CÔTE-D'OR
Monsieur DEMANGET Jérémy	SAÔNE-ET-LOIRE
Madame DIEU CARRICO Amélie (née CARRICO)	YONNE
Madame DRUOTON Patricia Béatrice Dominique (née LEPINE)	YONNE
Madame GUERIN Catherine (née SIBELLAS)	SAÔNE-ET-LOIRE
Madame HAMARD Elise	CÔTE-D'OR
Madame MARTINHO Sandra Isabelle	YONNE
Madame PARIZOT-D'HOOGHE Dominique Sidonie (née D'HOOGHE)	CÔTE-D'OR
Madame PATARIN Ludivine (née FROCHOT)	CÔTE-D'OR
Madame ROATTA Lydie	YONNE
Monsieur ROCHETTE Fabien	NIÈVRE

ARTICLE 2 : Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur option « éducation musicale » est délivré à la candidate dont le nom suit :

Madame AUGENDRE Corinne (née LARUE)	NIÈVRE
-------------------------------------	--------

ARTICLE 3 : Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur option « langues vivantes étrangères » est délivré aux candidates dont les noms suivent :

Madame BURDET Carla (née SCHIAPPA)
Madame JEANNIN Magali

SAÔNE-ET-LOIRE
NIÈVRE

ARTICLE 3 : Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur option « enseignement et numérique » est délivré à la candidate dont le nom suit :

Madame DIGAT Mylène

NIÈVRE

ARTICLE 4 : Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur option « enseignement en maternelle » est délivré aux candidats dont les noms suivent :

Madame ETAIX Lydie (née GENOUX)
Monsieur GILBERT David Emile Marcel
Madame MONTUELLE Lucie (née VERGEY)

SAÔNE-ET-LOIRE
CÔTE-D'OR
SAÔNE-ET-LOIRE

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 12 avril 2021

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon


Sandrine BENYAHIA